Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 412

Artikel: Par fusillade ou pendaison
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018734

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lavaux devra se traduire dans la rédaction de la loi d'application du nouvel article constitutionnel. Tout de suite, une série de questions pratiques, parmi d'autres !

— Qu'est-ce que « Lavaux » au juste ? L'attention doit-elle se concentrer sur le vignoble exclusivement ? englobera-t-on dans le train de mesures à venir les zones complémentaires, les « hauts » de Lavaux qui, il faut l'admettre, font partie intégrante du paysage en question ? descendra-t-on jusqu'aux rives du Léman, comme un aménagiste zurichois mégalomane avait prévu de le faire dans les années septante, sous le signe de Balcon du Léman SA, vouant toute la région au tourisme de luxe ?

— Quelle attitude adopter à l'égard des communes concernées : dans les futures zones légalisées, admettra-t-on une quelconque extension des agglomérations ou « stabilisera-t-on » définitivement la population ?

— Plus concrètement encore : qui devra faire partie de la commission chargée d'élaborer un projet de loi ? Les autorités de Lavaux, qui toutes se sont prononcées contre l'initiative, le gouvernement cantonal, qui prêchait pour un contre-projet bidon ? Le mouvement Franz Weber, concerné mais quelque peu étranger à ce genre de réflexion ?

Sur le plan économique et financier, le respect de l'esprit de l'initiative ne posera pas moins de problèmes délicats. Selon les normes reçues de l'aménagement du territoire, les terrains concernés peuvent être, dans leur grande majorité, considérés comme « équipés », soit constructibles : cela tient à la configuration du terrain, ces pentes qui descendent en « lanières » communales vers le lac, où la vigne et les « hauts » ont toujours été complémentaires.

On doit donc s'attendre que le Tribunal fédéral soit saisi de nombreuses demandes en « expropriation matérielle », émanant de propriétaires frustrés dans leur éventuel désir de construire. A notre connaissance, ces interpellations du TF seront sans précédent, dans leur ampleur et dans l'importance des sommes en jeu. Au moins sera-ce l'occasion de défricher un terrain... législatif !

Reste un avertissement salutaire. Il s'agit maintenant de dépasser le coup par coup, les opérations de sauvetage limitées, aussi justifiées soient-elles. Seule la mise au point de principes généraux en la matière permettant d'aller plus loin que des manifestations épidermiques qui, ailleurs, pourraient prendre la forme d'un conservatisme à tout crin, aussi nocif que la fâcheuse expansionnite des promoteurs immobiliers. En ce cas, la votation sur le Lavaux tombait bien, au moment où le Pays d'Enhaut, la région morgienne et le district de Nyon commencent à élaborer leur plan directeur régional, au moment où la région d'Aigle fait de même dans le cadre de la Loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne : il faudra, là, faire la part belle à l'aménagement des sites !

Un an après la votation fédérale sur la loi sur l'aménagement du territoire selon les adversaires du texte, dont le refus signifiait le respect de l'autonomie communale face à une tendance « centralisatrice » et « technocratique », nous voici revenus à la réalité ! Le peuple vaudois s'est imposé, dans l'intérêt général, aux communes en cause... Cette leçon devrait porter, alors qu'un nouveau projet de loi sur l'aménagement du territoire — amputé des éléments concernant l'expropriation dans le cadre des réalisations de plans de quartier, la compensation économique dans l'agriculture et le prélèvement de la plus-value — va être soumis en consultation aux cantons.

Comment faire l'opinion?

Intéressante, la querelle « 24 Heures »-Parti radical vaudois, accusé très clairement, dans les colonnes du principal journal vaudois, de s'être « dégonflé » lors des deux scrutins, « paquet financier » et Lavaux !

Les radicaux vaudois répondent en citant le chiffre de leurs dépenses, de leurs pavés publicitaires (avec une légère allusion, comme en passant, aux ressources que les dits pavés ont procuré au quotidien), de leurs circulaires.

Et pourtant, ce que les journalistes ont écrit tout haut, chacun l'a remarqué et observé.

Pourquoi ce hiatus ?

Les radicaux vaudois oublient deux choses.

Dans des scrutins importants, ils ont fait campagne avec les Neinsager ou choisi le camp Fisher; leur journal « La Nouvelle Revue » donne dans le style oppositionnel de droite et même d'extrême-droite. Comment dès lors pensent-ils pouvoir être crédibles quand, par loyauté envers leur conseiller fédéral, ils changent occasionnellement de ligne et de camp ?

Nulle part n'a été sensible leur engagement physique, c'est-à-dire l'engagement de leurs responsables, dans de vrais débats contradictoires.

La peur de l'impopularité

Les refus de participer à ces affrontements furent nombreux et notés. Et pourtant en d'autres circonstances, ils aiment tant à être vus... En fait, la peur de l'impopularité les obligeait à garder la chambre; c'est aussi simple que cela.

Par fusillade ou pendaison

Lors des XII Etats généraux des Communes d'Europe, à Lausanne, siégeant sur la scène, face au public des congressistes, les invités d'honneur et les membres du comité. Leur identité était révélée par des cartons, en lettres géantes, visibles même pour un myope assis à la dernière rangée de la galerie.

Au centre, le président de la Confédération, M. Furgler, était encadré par MM. Lugger et Cravatte. La balle et le chanvre, le revolver et la corde. Et ressortait avec plus de relief encore le côté enfant de chœur monté en graine du chef du Département de la justice et de la police.